

LA SÉCURITÉ INCENDIE, LA SÛRETÉ ET LA PROTECTION DES PERSONNES DANS LES ÉTABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC

RESPONSABLE DU STAGE	Franck PETITEAU	DURÉE	3 jours
CORRESPONDANTES CDG	Géraldine LEVIER		
HORAIRES	9h00 – 17h00	LIEU	SARTHE

PUBLIC	Agents des services techniques, concepteurs et gestionnaires du patrimoine
OBJECTIFS	Connaître la réglementation concernant la sécurité dans les établissements recevant du public en particulier lors de la conception et le suivi des constructions neuves ou lors de la réhabilitation des bâtiments existants

CONTENU	- Les principes fondamentaux de la sécurité dans les ERP. - Définition des ERP, types courants, spéciaux, catégories. - Le registre de sécurité ; préparation à la commission de sécurité. - Réglementation en matière de sûreté (livre VI du Code de la Sécurité Intérieure). - Différence entre vidéosurveillance et télésurveillance. - Les moyens de secours ; le SSI ; les moyens d'extinction ; le SSIAP - Dossier pour l'utilisation exceptionnelle des locaux d'un E.R.P. - Les installations de sécurité : incendie, électriques, les dégagements, les évacuations, les alarmes, les ascenseurs. - L'élaboration des différents contrats de prestataires. - Le Plan de Prévention entre EE et EU. - Constitution de dossier pour des grands rassemblements. - Les commissions de sécurité
----------------	---